



A.M.A.P AGRUMES

Contrat d'engagement du : 21/09/2018 au 28/06/ 2019

Mr Mme :

N° d'adhérent à l'Association :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :@.....

Contenu du contrat

Le présent contrat est passé entre le consommateur partenaire et le producteur pour l'approvisionnement en agrumes pendant une saison. Le producteur s'engage à produire des agrumes dans le respect de la charte des A.M.A.P et du label BIO .La définition de la nature et de la quantité, les périodes de récoltes des produits peuvent varier en fonction des aléas climatiques et de la productivité. La participation à la bonne marche de l'A.M.A.P et à la compréhension des problématiques agraires sont les fondements de notre contrat.

Les distributions

Les distributions se font selon un calendrier mis en place et indiqué ci-dessous.

Le consom'acteur remplit son bon de commande selon ses critères mais les conditionnements ne peuvent changer.

Commandes le

Vendredi 28 septembre 2018

Vendredi 9 novembre 2018

Vendredi 30 novembre 2018

Vendredi 4 janvier 2019

Vendredi 8 février 2019

Vendredi 8 mars 2019

Vendredi 5 avril 2019

Livraisons le

vendredi 19 octobre 2018

vendredi 30 novembre 2018

vendredi 21 décembre 2018

vendredi 25 janvier 2019

vendredi 1er mars 2019

vendredi 29 mars 2019

vendredi 26 avril 2019 (dernière livraison)

Prix de la part récolte : un acte d'engagement solidaire

Le consommateur accepte de régler sa commande par chèque au jour de la commande. Son paiement sera remis au producteur une fois la livraison assurée. Toute commande non fournie ou non accompagnée de son règlement dans les délais prescrits ne pourra pas être honorée.

Par ce geste le consommateur assure le producteur de son engagement solidaire. Le producteur peut varier sa période de récolte en fonction des aléas climatiques, de la maturité et des quantités disponibles.

Le prix est établi selon le bordereau émis par le producteur dans son tableau de commande.

Modalités de paiement Les chèques seront libellés à l'ordre de "Florian Macarro Roméro" et datés du jour de la signature de la commande.

Fait le : à :

Le Producteur : Florian Macarro Romero

Le référent Agrumes : Patrick Meslé	Le Consom'acteur

Pour pouvoir bénéficier de ce contrat le **consom'acteur devra avoir adhéré à l'association « Consom'acteur de la Presqu'île Guérandaise »**
Ce contrat est à remplir et retourner au référent « Agrumes ».